



**DÉBAT**  
**D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022**  
**Conseil municipal du 25 février 2022**

**Sommaire :**

Préambule

- 1) Contexte national et mesures de la loi de finances 2022
- 2) Budget général et équilibres financiers
- 3) Récapitulatif synthétique des comptes administratifs 2021
- 4) Les orientations budgétaires 2022
- 5) Plan pluriannuel d'investissement

**Préambule :**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Commune (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux.

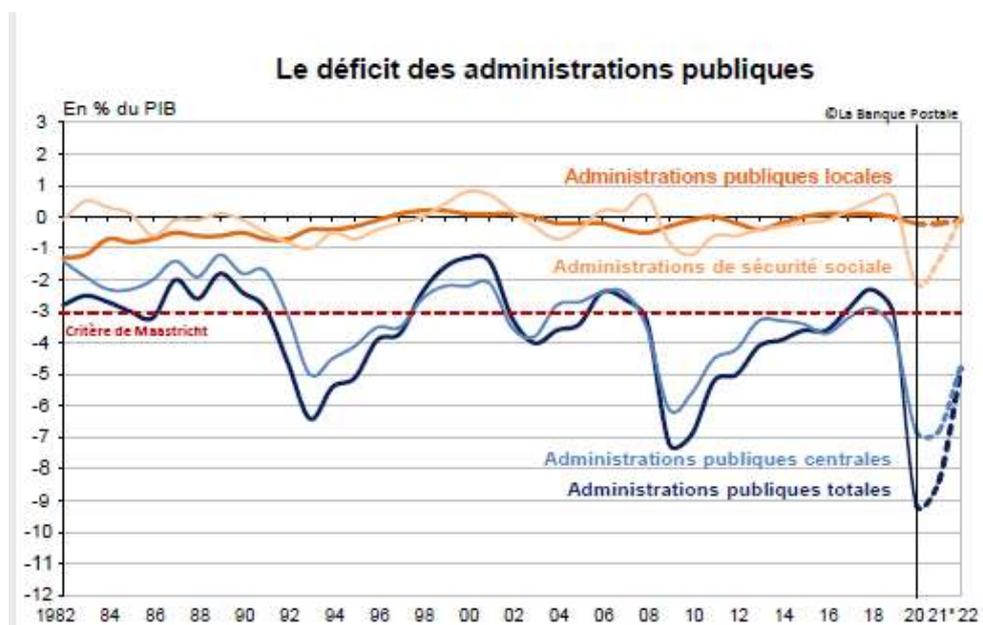
Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération permettant de prendre acte de la tenue du débat en conseil municipal, et sera transmis à la préfecture du Département.

**Planning d'élaboration du budget primitif 2022 :**

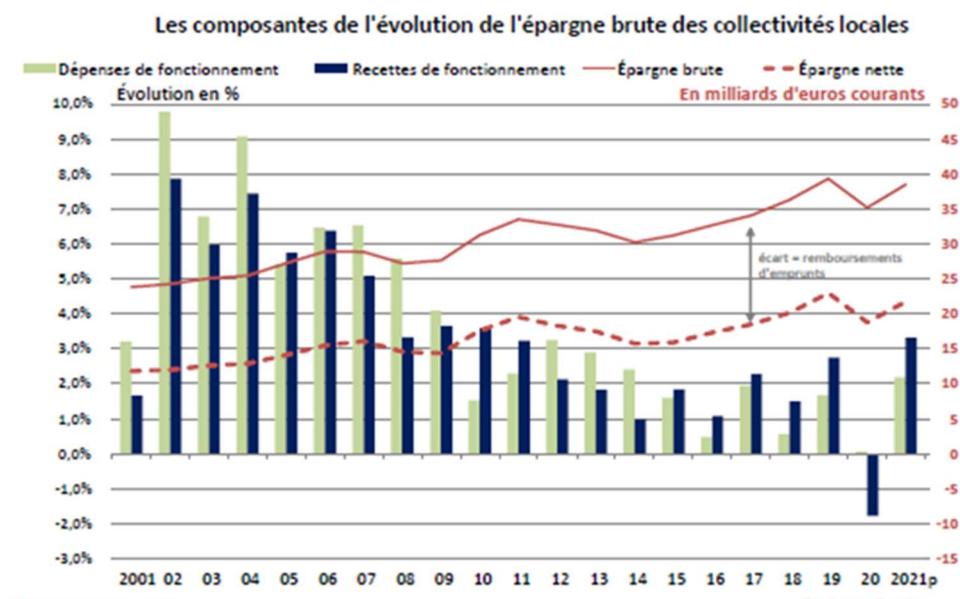
- 15 janvier 2022 : remontées des besoins par les élus et les services
- 16 février 2022- arbitrage en bureau municipal
- 25 février 2022 : Débat d'orientation budgétaire
- 3 mars 2022 : commission finances consacrées aux subventions aux associations
- 9 mars 2022 : présentation du projet de BP en bureau municipal
- 1er avril 2022 : vote du CA 2021 et BP 2022 en Conseil municipal

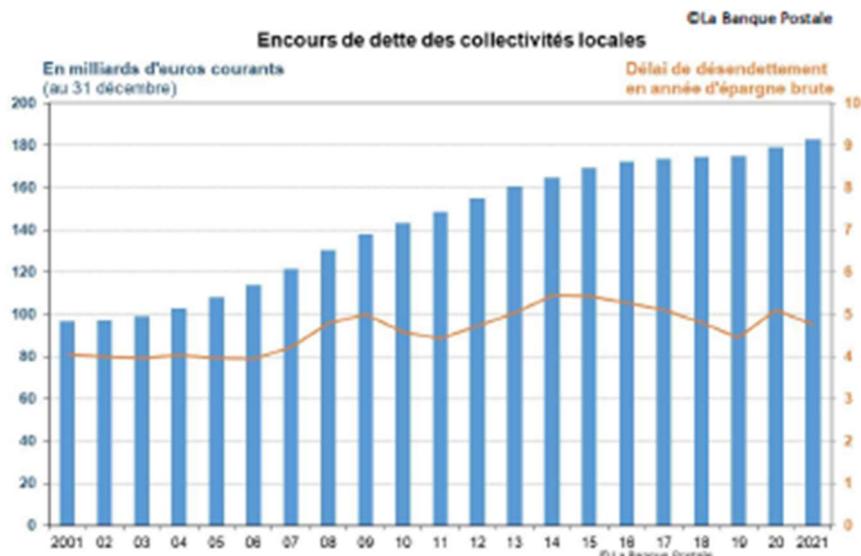
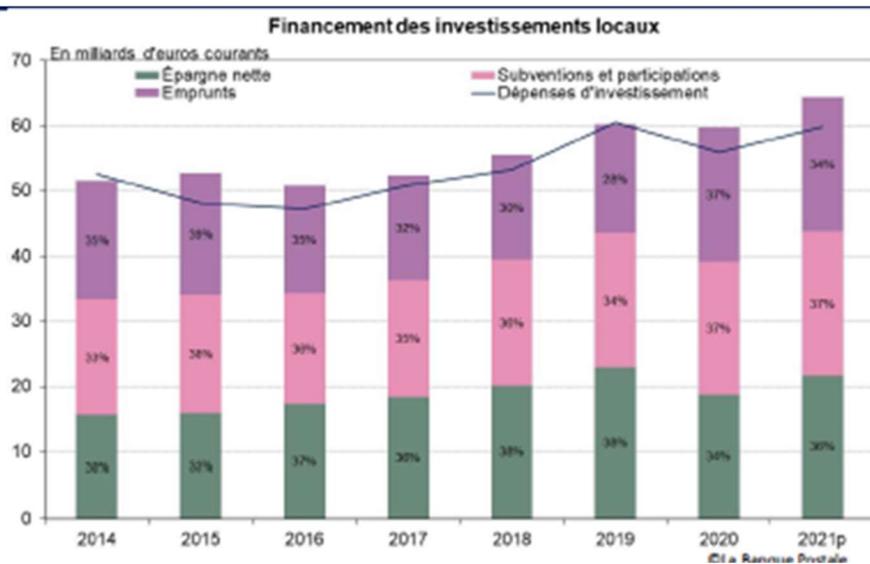
## 1) CONTEXTE NATIONAL ET MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2022

1.1- Contexte national (source : [labanquepostale.com/etudes/finances-locales/secteur-public-local/DOB-instantane-janvier-2022](http://labanquepostale.com/etudes/finances-locales/secteur-public-local/DOB-instantane-janvier-2022))



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2020 puis RESF annexé au PLF 2022





## Les finances des collectivités locales en 2021 :

Collectivités locales 2021 (estimations et évolutions)*	
Recettes de fonct.	232,0 Mds€, + 3,3 %
Dépenses de fonct.	193,5 Mds€, + 2,2 %
Épargne brute	38,5 Mds€, + 9,4 %
Investissement+	59,8 Mds€, + 6,9 %
Encours de dette	183,0 Mds€, + 2,1 %

### Dont :

Finances des communes 2021 (estimations et évolutions)*	
Recettes de fonct.	86,6 Mds€, + 2,8 %
Dépenses de fonct.	73,4 Mds€, + 1,5 %
Épargne brute	13,3 Mds€, + 10,6 %
Investissement+	22,2 Mds€, + 5,8 %
Encours de dette	64,6 Mds€, - 0,4 %

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales.html>

## 1.2- Mesures de la loi de finances pour 2022

(Source : <https://www.vie-publique.fr/loi/281557-loi-de-finances-pour-2022-budget-2022> )

La loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros (contre les 143,4 milliards prévus dans le texte initial).

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021

### 1-2-1 Les principaux points du budget 2022-

#### *De nouvelles dépenses pour la croissance*

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "Plan de relance", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', est prolongé en 2022. Le soutien au secteur ferroviaire et au fret est maintenu (en particulier reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État). Le développement des énergies renouvelables est accompagné. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé.

Le budget 2022 traduit le volet fiscal du plan en faveur des travailleurs indépendants annoncé par le président de la République le 16 septembre 2021 (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE...).

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également traduites : poursuite du développement du service national universel et du service civique ; prolongation jusqu'en juin 2022 des primes pour le recrutement d'un apprenti...

En matière de handicap, le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est modifié en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes. Cette réforme consiste en un abattement fixe de 5 000 euros sur les revenus du conjoint du bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. Cette mesure, défendue par le gouvernement plutôt que la "déconjugalisation" de l'AAH, permettra d'augmenter l'allocation de 110 à 120 euros par mois en moyenne pour 120 à 130 000 bénéficiaires.

Des amendements du gouvernement sont venus compléter le texte afin d'inscrire deux mesures annoncées le 12 juillet dernier par le président de la République :

- le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030, à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022 ;
- la création d'un revenu d'engagement pour les jeunes, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation. Plus de 500 millions ont été votés pour la mise en œuvre de ce nouveau revenu qui doit débiter le 1er mars 2022. Ses bénéficiaires percevront une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois.

### *Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie*

Sur amendement du gouvernement, un "bouclier tarifaire" est mis en place pour contenir la forte hausse du prix du gaz (par une modulation, en plus du gel des prix de vente du gaz à leur niveau d'octobre 2021, de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel ) et du prix de l'électricité (par une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Le bouclier s'appliquera du 1er février 2022 au 31 janvier 2023.

Ce bouclier est complété par la faculté pour le gouvernement de bloquer, exceptionnellement au cours de 2022, la hausse des tarifs réglementés de vente (TVR) d'électricité à 4%, en dérogeant aux tarifs proposés par la commission de l'énergie et ce pour lisser la hausse des prix. Il est prévu, à compter de la première évolution des tarifs réglementés en 2023, le rattrapage des pertes induites pour EDF sur 12 mois.

Le coût du bouclier est, à ce stade, prévu à 5,9 milliards d'euros.

Ce dispositif complète "l'indemnité inflation" de 100 euros pour les personnes gagnant moins de 2 000 euros et le complément de 100 euros au "chèque énergie" pour les ménages les plus modestes, financés par la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

### *Les mesures pour les collectivités locales*

La loi prévoit une expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements volontaires. Un amendement a précisé les conditions de cette expérimentation pour les départements qui candidateront avant le 30 juin 2022 et qui entreront dans l'expérimentation au 1er janvier 2023. La Seine-Saint-Denis sera le premier département de métropole à expérimenter cette renationalisation en 2022.

La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

Conformément du discours du chef de l'État du 2 septembre dernier, des amendements du gouvernement financent le plan "Marseille en grand" (rénovation de 174 écoles de la ville, un milliard d'euros pour les transports prioritaires de la métropole Aix-Marseille-Provence).

### *La poursuite de la baisse des impôts*

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

### *Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire*

Sur fonds de crise sanitaire persistante, la possibilité pour les entreprises éligibles de souscrire des prêts garantis par l'État (PGE) est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Un fonds public de garantie des opérateurs de voyages et de séjours (FGOVS), doté de 15 millions d'euros, est mis en place. Le soutien public aux aéroports est renforcé de 150 millions, compte tenu de la forte diminution des recettes de la taxe d'aéroport.

Par ailleurs, les députés ont adopté la défiscalisation et la désocialisation en 2022 et 2023 des pourboires reçus par les salariés de tous les secteurs d'activité, rémunérés en deçà de 1,6 Smic (soit environ 2000 euros net mensuels).

### *La réforme de la justice financière*

Le gouvernement est autorisé à légiférer par ordonnance pour réformer la justice financière et la responsabilité des gestionnaires publics. Cette réforme, annoncée dans le cadre du programme Action publique 2022, interviendra au plus tard le 1er janvier 2023.

#### 1-2-2 L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics

Les moyens des ministères régaliens, des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont augmentés en 2022.

Les crédits du ministère de la défense, comme le prévoit la loi de programmation militaire, sont en hausse. Le budget du ministère de l'intérieur augmente également pour mettre en oeuvre les mesures annoncées à l'issue du "Beauvau de la sécurité". En outre, comme en 2021, aucune suppression d'emplois n'interviendra dans le réseau territorial des préfectures et sous-préfectures. Le budget de la justice progresse, pour la deuxième année consécutive, de 8%.

L'éducation nationale, premier poste du budget de l'État, bénéficie en 2022 d'une rallonge de 1,7 milliard d'euros, notamment pour financer les revalorisations salariales des enseignants. L'investissement dans la recherche est accentué (+760 millions d'euros).

Des moyens nouveaux sont donnés à l'Institut national du service public (INSP), dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

Les effectifs des emplois publics de l'État et de ses opérateurs restent à un niveau quasi-stable depuis 2017.

### **1-2-3 Les recettes des collectivités**

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/territoires-et-collectivites-territoriales-ce-qui-change-au-1er-janvier-2022>

À compter du 1er janvier 2022, une série de mesures entre en vigueur dans de nombreux domaines : taxe d'habitation, aides à finalité régionale, réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée... Tour d'horizon des principales mesures.

Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2022, qui sera portée à 65% en 2023. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.
- pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes, est compensée par une fraction de TVA.
- La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

## Revalorisation des valeurs locatives

Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

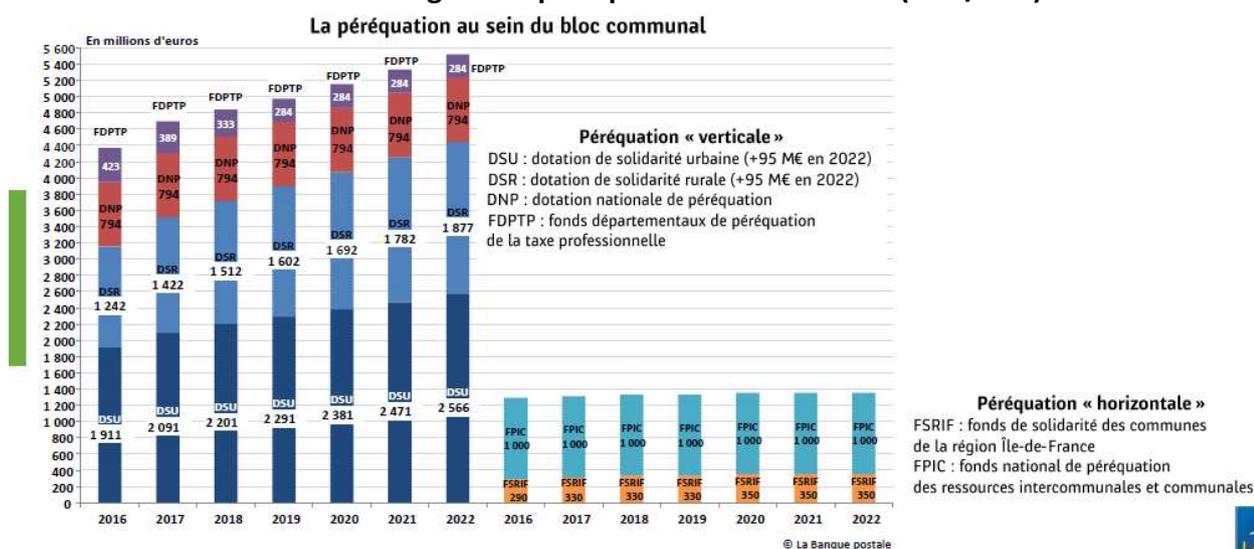
La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Mds€ en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques, mais aussi d'une modernisation progressive et significative du travail des agents des préfectures en charge de ce dispositif.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010.

L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

## Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » «(DSU/DSR) – art 194



/2022



## 2) BUDGET GENERAL ET EQUILIBRES BUDGETAIRES

Toutes les données financières et comptables devront être validées et confirmées par les comptes de gestion de la trésorerie.

situation CA 2021 budget commune			
En euros	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %
<b>DEPENSES</b>			
Investissement	3 228 000,00	964 247,09	30%
Fonctionnement	3 667 853,00	3 002 022,01	82%
<b>TOTAL</b>	<b>6 895 853,00</b>	<b>3 966 269,10</b>	<b>58%</b>
<b>Soit dépenses non réalisées sur l'exercice 2021 :</b>			<b>2 929 583,90</b>
<b>RECETTES</b>			
Investissement	3 228 000,00	2 689 204,57	83%
Fonctionnement	3 667 853,00	4 128 825,19	113%
<b>TOTAL</b>	<b>6 895 853,00</b>	<b>6 818 029,76</b>	<b>99%</b>
<b>Soit recettes non réalisées sur l'exercice 2021:</b>			<b>77 823,24</b>
Soit un résultat sur l'exercice 2021:			<b>2 851 760,66</b>

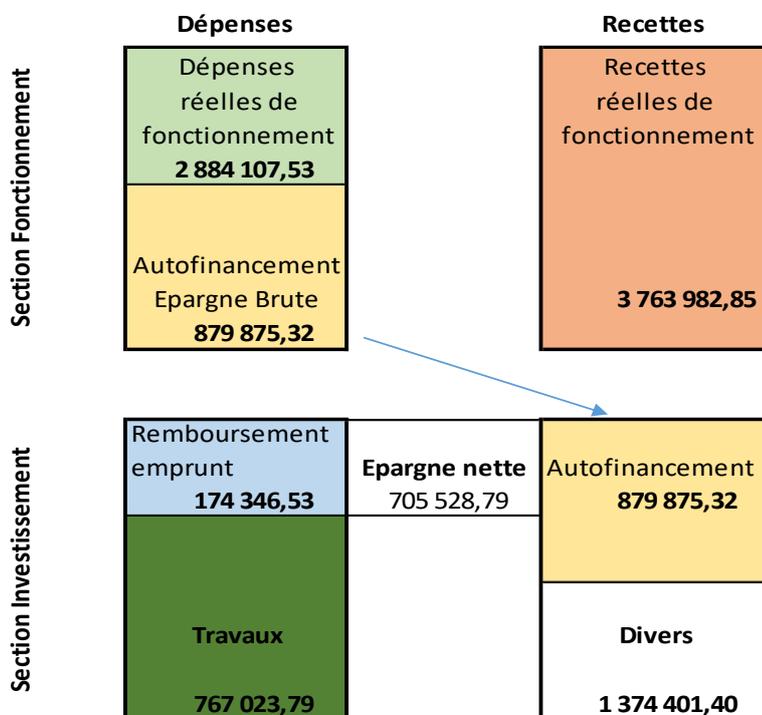
### 1- Section de fonctionnement

Recettes fonctionnement					
Ch	Libellés	CA 2020	Prévisions	CA 2021	%
013	Atténuation de charges	34 576,65	-	102 352,30	
70	Produits des services	253 832,78	264 000,00	316 384,39	120%
73	Impôts et taxes	2 012 818,78	2 030 929,00	1 907 420,89	94%
74	Dotations, subventions et participations	1 028 741,92	854 575,00	1 266 980,80	148%
75	Autres produits de gestion courante	153 460,33	140 383,43	152 295,62	108%
76	Produits financiers	0,07 €	0,00 €	3,00	
77	Produits exceptionnels	27 604,37	-	18 545,85	
042	Opérations d'ordre transfert en	12 886,19	36 000,00	22 876,77	64%
<b>Total des recettes</b>		<b>3 523 921,09</b>	<b>3 325 887,43</b>	<b>3 786 859,62 €</b>	<b>114%</b>
<b>Pour information excédent de fonctionnement reporté 2020</b>				<b>341 965,57</b>	
Depenses fonctionnement					
Ch	Libellés	CA 2020	Prévisions	1	%
011	Charges à caractère général	716 065,63	876 000,00	790 537,37	90%
012	Charges de personnels	1 708 794,09	1 792 000,00	1 779 955,14	99%
014	Atténuation de produits	4 136,00	5 000,00	4 156,00	83%
65	Autres charges des gestion courante	361 869,68	301 745,72	284 027,57	94%
66	Charges financières	37 412,53	31 470,48	25 424,25	81%
67	Charges exceptionnelles	262,94	4 000,00	7,20	
022	Dépenses imprévues		127 874,81		
023	Virement à la section d'investissement		416 891,99		
042	Opérations d'ordre de transfert	65 254,23	112 870,00	117 914,48	104%
<b>Total des dépenses</b>		<b>2 893 795,10</b>	<b>3 667 853,00 €</b>	<b>3 002 022,01 €</b>	<b>82%</b>
<b>Résultat de Fonctionnement</b>				<b>1 126 803,18 €</b>	

## 2- Section d'investissement

Recettes investissement				
Ch	Libellés	CA 2020	Prévisions	CA 2021
10	Dotation fonds divers	945 681,99	100 000,00	378 660,06
	dont 10222-FCTVA	200 059,07	100 000,00	187 793,01
	dont Taxe d'aménagement	15 652,01		190 867,05
1068	affectation du résultat	729970,91	550 000,00	550 000,00
13	Subvention d'investissement	257 187,33	688 591,01	443 512,64
16	Emprunts et dettes assimilées	469 035,96	161 908,31	-
165	dépôts et cautionnement		700,00	1 128,70
21	Immobilisations corporelles		-	1 100,00
	Total des opérations pour compte de tiers			
45	Virement de la section de fonctionnement		416 891,99	
021	produits de cessions		150,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	65254,23	112 870,00	117 914,48
<b>Total des recettes</b>		<b>2 682 841,50 €</b>	<b>2 131 111,31 €</b>	<b>1 492 315,88 €</b>
Pour information excédent d'investissement reporté 2020				1 196 888,69
Dépenses investissement				
Ch	Libellés	CA 2020	Prévisions	CA 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	183 053,04 €	174 700,00 €	174 346,53 €
20	Immobilisations incorporelles	14 052,00 €	76 836,64 €	10 267,05 €
204	Subventions d'équipement versées	28 818,35 €	225 027,10 €	67 467,75 €
21	Immobilisations corporelles	257 524,23 €	570 915,35 €	324 776,66 €
23	Immobilisations en cours	296 267,42 €	1 989 520,91 €	359 512,33 €
27	Autres immobilisations financières Part.et créances rattachées	930 510,55 €	150 000,00 €	0,00 €
26	à des participations		5 000,00 €	5 000,00 €
020	Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	12 886,19 €	36 000,00 €	22 876,77 €
45	Opérations pour compte de tiers		0,00 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 723 111,78 €</b>	<b>3 228 000,00 €</b>	<b>964 247,09 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>				<b>1 724 957,48 €</b>

### Analyse CA 2021 - Capacité d'autofinancement



## Soldes intermédiaires de gestion :

L'exercice 2021 se clôt, par un excédent global de 2 851 760,66 euros, cumul du résultat de fonctionnement de +1 126 803,18€ et du résultat d'investissement avant reports de +1 724 957,48€.

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
resultation reporté: 002	200 000,00	300 000,00	234 832,52	250 015,33	341 965,57
resultat exercice	470 125,27	822 234,33	745 153,72	630 125,99	784 674,61 €
resultat cumulé de fonctionnement	<b>670 125,27</b>	<b>1 122 234,33</b>	<b>979 986,24</b>	<b>880 141,32</b>	<b>1 126 803,18 €</b>

resultation reporté: 001	567 560,18	974 077,12	831 770,02	1 182 840,96	1 196 888,69
resultat exercice	352 443,25	- 142 307,10	351 070,94	14 047,73	528 068,79 €
resultat cumulé d'investissement	<b>920 003,43</b>	<b>831 770,02</b>	<b>1 182 840,96</b>	<b>1 196 888,69</b>	<b>1 724 957,48 €</b>
depenses RAR	632 388,27	1 426 587,29	992 556,91	336 201,44	849 416,39
recettes RAR	196 484,11	960 270,73	1 036 393,00	682 591,01	773 419,39
résultat net investissement cumulé	<b>484 099,27</b>	<b>365 453,46</b>	<b>1 226 677,05</b>	<b>1 543 278,26</b>	<b>1 648 960,48 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement- dont 0	3 538 541,66	4 037 894,69	3 925 550,61	3 511 034,90	3 763 982,85
Recettes exceptionnelles	219 726,36	377 801,58	346 695,22	22 604,37	7,20
dépenses réelles de fonctionnement	2 806 178,16	2 855 303,25	2 786 647,69	2 828 540,87	2 884 107,53
EPARGNE BRUTE	<b>732 363,50</b>	<b>1 182 591,44</b>	<b>1 138 902,92</b>	<b>682 494,03</b>	<b>879 875,32</b>
Epargne brute hors recettes except.	<b>512 637,14</b>	<b>804 789,86</b>	<b>792 207,70</b>	<b>659 889,66</b>	<b>879 868,12</b>
remboursement capital	177 332,09	173 195,29	156 205,56	183 053,04	174 346,53
EPARGNE NETTE	555 031,41	1 009 396,15	982 697,36	499 440,99	705 528,79
capital restant du	<b>2 262 119,77</b>	<b>2 129 723,23</b>	<b>1 973 751,94</b>	<b>2 258 358,61</b>	<b>2 088 456,56</b>
délai de désendettement	<b>3,09</b>	<b>1,80</b>	<b>1,73</b>	<b>3,31</b>	<b>2,37</b>

A l'issue de l'exercice budgétaire 2021, la commune dégage une capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) d'un montant de 879 875,32€ et une capacité d'autofinancement nette, après déduction du remboursement du capital, de 705 528,79€.

En 2021, l'épargne brute et la capacité d'autofinancement nette sont en augmentation d'environ 200 000€ par rapport à l'exercice antérieur, exercice qui avait été impacté par la crise sanitaire.

Cette augmentation de l'épargne brute s'explique par un niveau des recettes de fonctionnement partiellement reconstitué par rapport au niveau d'avant la crise (3 763 982,85 € en 2021 contre 3 925 550,61 € en 2019, sachant qu'en 2019 une recette exceptionnelle de 347 000 € avait été enregistrée suite à une cession d'immobilisation) et des dépenses de fonctionnement contenues (2 884 107,53 € en 2021 contre 2 828 540,87 € en 2020).

La commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2021. Elle pourrait ne pas y avoir recours en 2022, même si un emprunt d'équilibre pourrait être inscrit.

Mais dans l'hypothèse où la collectivité devrait mobiliser un nouvel emprunt, la situation financière permet de l'envisager sereinement car le délai de désendettement de la commune est de 2,37 années.

Pour mémoire, il est admis qu'un délai de 10 ans doit appeler à la vigilance, et un délai de 12 ans devient critique.

## Situation financière

### Comparaison de Châtaudren-Plouagat avec les communes de la même strate\*

Source : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex> (données 2020)

	Châtaudren-Plouagat		Moyenne de la strate*
	En milliers d'Euros	Euros par habitant	en euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	3 485	888	1 043
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 855	728	900
RESULTAT COMPTABLE	630	161	143
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	737	443	430
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	723	439	410
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement	-14	-4	-20
Capacité d'autofinancement brute	690	176	198
Encours de la dette au 31/12/N	275	580	728
FONDS DE ROULEMENT	89	532	380

\*Strate : communes de 3500 à 5000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

### 3) RÉCAPITULATIF SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

#### 3.1- Le budget communal

##### 3.1.1 – Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>				
011 - Charges à caractère général	784 763,94	736 669,08	716 065,63	790 537,37
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 684 927,46	1 713 876,98	1 708 794,09	1 779 955,14
014 - Atténuations de produits	607,00	622,00	4 136,00	4 156,00
65 - Autres charges de gestion courante	336 288,72	279 995,92	361 869,68	284 027,57
66 - Charges financières	48 716,13	52 306,38	37 412,53	25 424,25
67 - Charges exceptionnelles	-	3 177,33	262,94	7,20
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 855 303,25</b>	<b>2 786 647,69</b>	<b>2 828 540,87</b>	<b>2 884 107,53</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	415 422,13	479 244,58	65 254,23	117 914,48
<i>dont amortissement</i>	<i>9 756,75</i>	<i>89 847,73</i>	<i>-</i>	<i>112 743,86</i>
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>415 422,13</b>	<b>479 244,58</b>	<b>65 254,23</b>	<b>117 914,48</b>
<b>DEPENSES de fonctionnement</b>	<b>3 270 725,38</b>	<b>3 265 892,27</b>	<b>2 893 795,10</b>	<b>3 002 022,01</b>

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011)

Elles sont en en augmentation de + 10,4% par rapport à 2020 et de + 7,34% par rapport à 2019.

- Les charges d'énergie ont été contenues en 2021 avec une consommation sensiblement identique à celle de 2020. En 2022, l'augmentation de la facture énergétique devrait être de l'ordre de + 20 % à + 25 % d'après le syndicat départemental de l'énergie (SDE22).
- Les frais de carburant sont en augmentation par rapport à l'an passé. Elle s'explique par une reprise de l'activité en 2021, mais aussi par une augmentation du prix des carburants.
- les frais d'alimentation ont augmenté de + 41 % en 2021 par rapport à 2020 du fait de la reprise de l'activité. Ils passent de 73 339 € à 104 082 €.
- Les achats de fournitures de petit équipement ont presque doublé en 2021 par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par la réalisation de travaux en régie de mise aux normes, électriques notamment, de bâtiments communaux, et par des travaux de busage plus importants que les années passées.
- L'achat de petites fournitures de voirie est également en nette augmentation : + 69% (13 264 € en 2021 contre 7 839 € en 2020 et 8 501,84 € en 2019). Cette augmentation s'explique par le

nombre plus important d'opérations de réfection de la voirie réalisées par les services techniques.

- Les contrats de prestations de services ont augmenté de manière significative en 2021 du fait de la mission d'archivage confiée au Centre de Gestion. La moitié de la mission, soit 9 000 €, a été imputée sur l'exercice 2021. L'autre moitié sera à prévoir sur l'exercice 2022.

- Les dépenses d'entretien de terrains ont augmenté en 2021 (+ 3 585,54 € par rapport à 2020) car la collectivité a fait appel au secteur privé pour entretenir certains espaces verts comme les abords de la salle des fêtes de Plouagat pour un montant de 5 400 €).

- les dépenses consacrées aux fêtes et cérémonies ont augmenté de manière significative par rapport à 2020 (12 097,88 € contre 6 595,36 €), sans retrouver le niveau de 2019 (19 353,27 €).

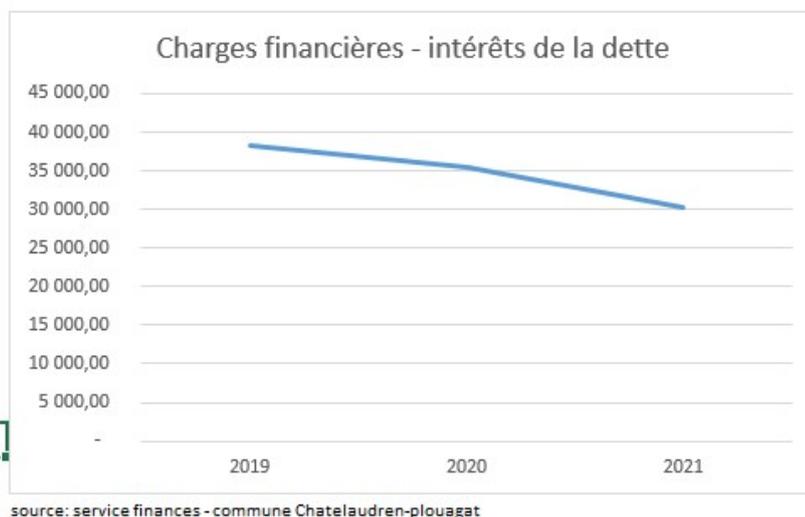
- **Les charges de personnel** (chapitre 012) sont en augmentation de + 4,16% par rapport à 2020 Elles représentent 62% des dépenses réelles de fonctionnement.

Même si la collectivité a recruté une chargée de communication contractuelle à partir de septembre 2021, les dépenses consacrées à la rémunération des agents communaux ont été constantes.

L'augmentation constatée en 2021 sur le chapitre est liée à l'instauration d'une prime de précarité pour les agents contractuels (+ 19 000 €) et à des cotisations sociales en augmentation (+48 000 €).

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022						
nouveaux grades	catégorie	nombre d'agents	postes vacants	postes occupés	effectifs à budgétiser pour 1 année complète	
<b>titulaires et stagiaires</b>		<b>34</b>	<b>4</b>	<b>32,93</b>	<b>32,93</b>	
Service administratif		7	1	7	7	
DGS emploi fonctionnel	A	1		1	1	
Attaché principal	A	0	1	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2		2	2	
Adjoints administratifs	C	2		2	2	
Service technique		23	3	22,08	22,08	
Technicien principal de 1ère classe	B	1		1	1	
Agent de maîtrise	C	3	1	3	3	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3		3	3	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1		0,9	0,9	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	1	6	6	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1		0,8	0,8	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1		0,37	0,37	
Adjoint technique	C	4		4	4	
Adjoint technique	C	2	1	1,7	1,7	
Adjoint technique	C	1		0,51	0,51	
Adjoint technique	C	1		0,8	0,8	
Filière médico-sociale		3		2,85	2,85	
Atsem principal 2ème classe	C	2		2	2	
Atsem principal 2ème classe	C	1		0,85	0,85	
Filière culturelle		1		1	1	
Assistant de conservat. principal 2ème C	B	1		1	1	
<b>Non titulaires</b>		<b>15</b>		<b>8,89</b>	<b>8,89</b>	
Service administratif		2		1,2	1,2	
adjoint administratif		1		1	1	
Adjoint administratif	C	1		0,2	0,2	
Service école		12		6,69	6,69	
adjoint technique	C	2		1,7	1,7	
Adjoint technique	C	1		0,8	0,8	
Adjoint technique	C	1		0,74	0,74	
Adjoint technique	C	1		0,71	0,71	
Adjoint technique	C	1		0,68	0,68	
Adjoint technique	C	1		0,65	0,65	
Adjoint technique	C	2		0,17	0,17	
Adjoint technique	C	1		0,54	0,54	
Adjoint technique	C	1		0,44	0,44	
Adjoint technique	C	1		0,26	0,26	
Service communication		1		1	1	
redacteur	B	1		1	1	
<b>TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS</b>		<b>49</b>	<b>3</b>	<b>41,82</b>	<b>41,82</b>	

- **Les atténuations de charges** (chapitre 014) correspondent au dégrèvement du foncier bâti des jeunes agriculteurs. A ce titre, la commune a perçu 4 156€.
- **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65)  
Elles correspondent principalement aux indemnités des élus, à la participation du budget communal aux budgets camping et CCAS, et aux subventions versées aux associations.  
En 2020 l'augmentation de + 80 000€ par rapport à 2019 s'expliquait par le comblement du déficit du budget camping par le budget communal et à l'abondement de la commune au budget du CCAS à hauteur de 25000€.  
En 2021, les dépenses enregistrées sur ce chapitre sont sensiblement équivalentes à celles constatées en 2019.
- **Les intérêts de la dette** (chapitre 66) sont en baisse constante depuis 2017. Elles sont en diminution de 5 500€ en 2021 par rapport à 2020.



- **Les opérations d'ordre** (chapitre 042) comprennent principalement les écritures d'amortissement pour un montant de 112 743 €, auxquelles s'ajoutent les écritures de cessions.

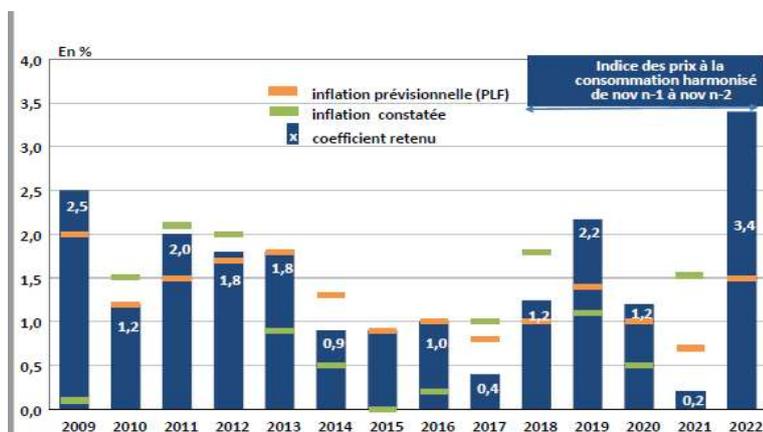
### 3.1.2 - Les recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes de Fonctionnement</b>				
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	300 000,00	234 832,52	250 015,33	341 965,57
013 - Atténuations de charges	42 221,26	8 203,44	34 576,65	102 352,30
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>314 406,77</b>	<b>406 718,68</b>	<b>253 832,78</b>	<b>316 384,39</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2 080 896,95</b>	<b>2 022 530,36</b>	<b>2 012 818,78</b>	<b>1 907 420,89</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>794 899,06</b>	<b>995 048,98</b>	<b>1 028 741,92</b>	<b>1 266 980,80</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>427 660,38</b>	<b>145 811,68</b>	<b>153 460,33</b>	<b>152 295,62</b>
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>8,69</b>	<b>542,25</b>	<b>0,07</b>	<b>3,00</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>377 801,58</b>	<b>346 695,22</b>	<b>27 604,37</b>	<b>18 545,85</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 337 894,69</b>	<b>4 160 383,13</b>	<b>3 761 050,23</b>	<b>4 105 948,42</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	55 065,02	85 495,38	12 886,19	22 876,77
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>55 065,02</b>	<b>85 495,38</b>	<b>12 886,19</b>	<b>22 876,77</b>
<b>RECETTES de fonctionnement</b>	<b>4 392 959,71</b>	<b>4 245 878,51</b>	<b>3 773 936,42</b>	<b>4 128 825,19</b>

- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) : correspondent, pour 80 000 €, à des indemnités journalières perçues au titre des arrêts maladie ou des accidents de travail, et pour 22 000€ à un remboursement de charges patronales suite au détachement du DGS.
- **Produits des services** (chapitre 70) : Les produits des services comprennent :
  - Les redevances d'occupation du domaine public (23 053€)
  - Les concessions (5 834€)
  - Les recettes périscolaires (restaurant scolaire, garderie et transport scolaire). Elles sont en nette progression par rapport à 2020 : 257 000€ en 2021 contre 196 000€ en 2020. Le nombre de repas servis est en augmentation de plus de 30% par rapport à 2020 Le nombre de repas servis passe de 46 092 à 64 427.
  - Le remboursement de charges et de personnel au budget annexe camping (8 417€),
  - Les charges locatives des logements communaux (3 892€)
- **Impôts et taxes** (chapitre 73) :

Répartition des impôts et taxes 2018-2021

	2018	2019	2020	2021
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2 080 896,95</b>	<b>2 022 530,36</b>	<b>2 012 818,78</b>	<b>1 907 420,89</b>
73111 taxes foncières et habitation	1 315 191,00	1 363 213,00	1 370 602,00	1 261 137,00
73211 - Attribution de compensation	626 564,99	528 070,00	514 646,67	507 919,18
73223 - FPIC	59 882,96	56 155,00	57 054,00	55 642,00
7336 - Droits de place	7 436,90	5 706,30	2 437,40	7 846,10
7381 - taxe additionnelle droit de mutation	71 821,10	69 386,06	68 078,71	74 876,61



Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales – calcul défini par l'article 99 LFI 2017



### La réforme de la taxe d'habitation et des impôts de production – mécanisme et conséquences :

1) Depuis 2021, les communes ont perdu la recette fiscale relative à la taxe d'habitation sur les résidences principales suite à la suppression de cette dernière.

Mais cette perte est compensée par un transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce qui explique que le taux d'imposition sur le foncier bâti soit passé en 2021 à Châtaudren-Plouagat de 18,03% à 37,56%.

Comme le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de Taxe d'Habitation perdue par la commune, un coefficient correcteur est appliqué.

Pour Châtelaudren-Plouagat, il a eu pour conséquence, en 2021, d'appliquer une retenue d'un montant de 152 087€.

2) Dans le même temps a été mise en œuvre la réforme des impôts de production consistant en une baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels. Cette réforme a eu pour effet d'impacter les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les bases sont ainsi passées de 3 888 550 en 2020 à 3 396 000 en 2021.

Cette perte de ressource a été compensée par le versement d'une allocation compensatrice d'un montant de 211 223€ en 2021.

- **Les dotations** (chapitre 74) :

Evolution des dotations :

Dotations	2019	2020	2021
dotation forfaitaire	326 888,00	326 888,00	327 148,00
TOTAL DSR	392 403,00	416 383,00	455 500,00
DNP	81 087,00	89 002,00	98 227,00
<b>Total dotations</b>	<b>800 378,00</b>	<b>832 273,00</b>	<b>880 875,00</b>

La dotation globale de fonctionnement a augmenté de près de 50 000€ en 2021 par rapport à 2020 (880 875 € contre 832 273 €)

L'attribution de compensation versée par Leff Armor Communauté à la commune diminue de 6 728€ par rapport à 2020 (507 919€ en 2021 contre 514 647€ en 2020), après nouvelle estimation des cotisations ADS et du contingent incendie.

**Conclusion** : les recettes fiscales, ajustées du coefficient correcteur et de l'encaissement d'une allocation compensatrice, ont augmenté de 21 413 € en 2021 par rapport à 2020 (1 486 420 € contre 1 465 007 €)

Taxes foncières et habitation	2019		2020		2021	
	produits	bases	produits	bases	produits	
taxe habitation	559 097	3 658 000	563 464	193 014	29 975	
taxes foncières bâties	698 562	3 888 555	703 028	3 396 000	1 127 607	
taxes foncières non bâties	102 918	139 464	104 110	138 600	103 555	
allocation compensatrice	78 187,00		78 759		211 223	
allocation compensatrice TFNB	15 667,00		15 646		14 060	
<b>TOTAL</b>	<b>1 454 430,97</b>		<b>1 465 007</b>		<b>1 486 420</b>	

- **Les produits de gestion courante (chapitre 75)** comprennent :

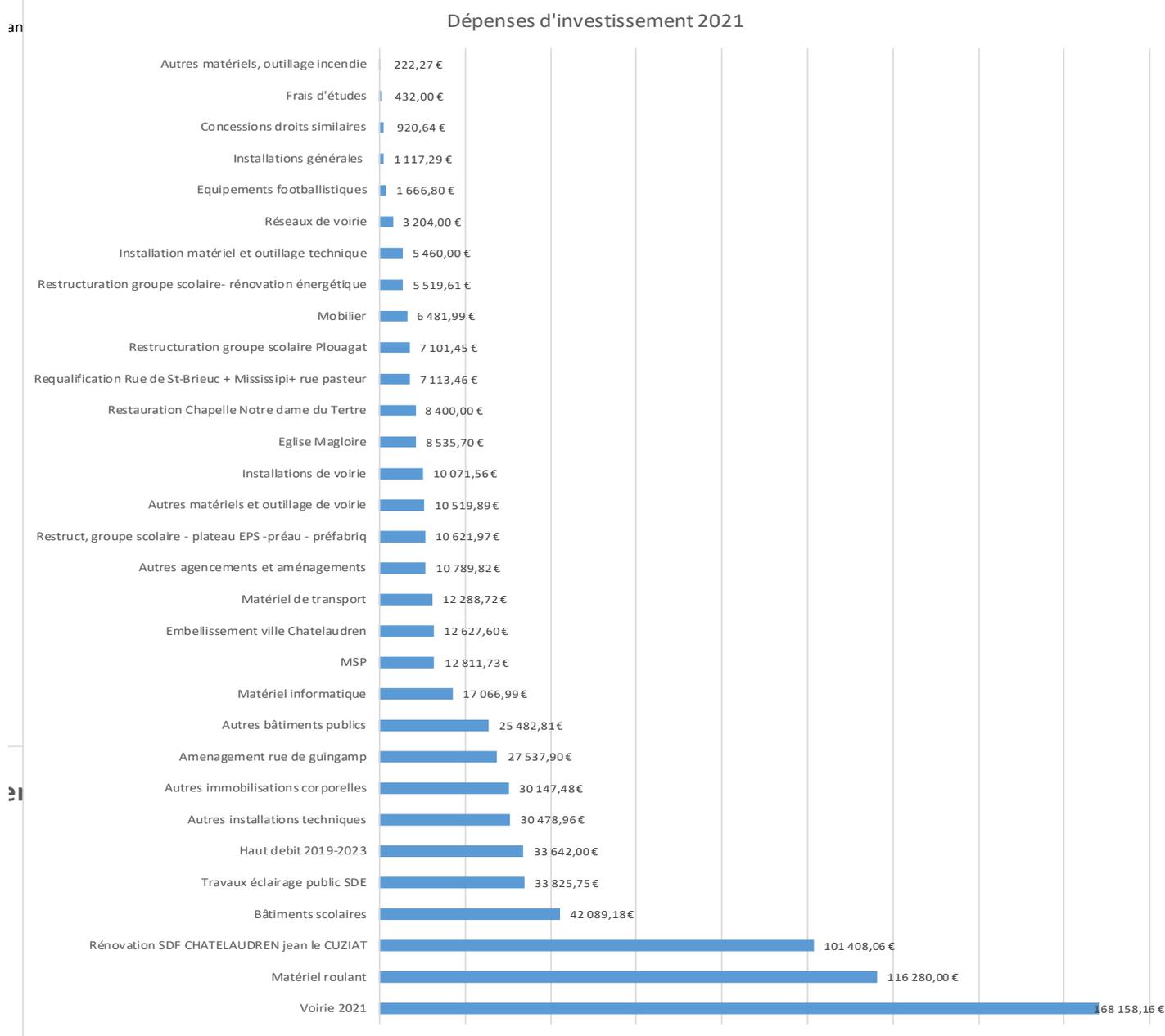
- Le loyer de la maison de santé : 16 371€
- les loyers des logements communaux : 67 738€
- les locations de salles en diminution par rapport à 2020 (1777€ contre 2137€ en 2020).

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Ces produits correspondent à la vente de biens (remorque, batteur, lits des écoles, lampadaires) aux écritures de cessions. Sont comptabilisés sur cet article les remboursements de sinistres pour 11 995.23€, et à des régularisations sur exercice antérieur. Ils s'élèvent à un montant de 18 545.43€

### 3.1.3 - Les dépenses d'investissement

	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses d'investissement</b>				
001 - Solde d'exécution de la section d'investiss				
16 - emprunts	173 195,29	156 205,56	183 053,04	174 346,53
20 - immobilisations incorporelles	-	4 776,00	14 052,00	1 352,64
204 - subventions	62 779,16	16 624,73	28 818,35	33 825,75
21 - immobilisations	227 558,40	270 440,84	257 524,23	316 240,96
23 - travaux	738 420,70	1 633,56	296 267,42	5 460,00
Travaux-opérations	738 420,70	1 377 562,71	1 226 777,97	405 144,44
26 Participation et créances rattachées				5 000,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 201 971,71</b>	<b>3 201 538,39</b>	<b>1 710 225,59</b>	<b>941 370,32</b>
transfert entre section	55 065,02	85 495,38		22 876,77
2118 travaux en régie			12 886,19	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>55 065,02</b>	<b>85 495,38</b>	<b>12 886,19</b>	<b>22 876,77</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 257 036,73</b>	<b>1 911 105,22</b>	<b>1 723 111,78</b>	<b>964 247,09</b>



### 3.1.4 Les recettes d'investissement

	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes d'investissement</b>				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	974 077,12	831 770,02	1 182 840,96	1 196 888,69
10 - Dotations, fonds divers et réserves	583 687,99	1 339 980,87	945 681,99	928 660,06
dont FCTVA		132 344,00	200 059,47	187 793,01
dont 1068	370 125,27	888 788,99	729 970,91	550 000,00
dont taxe d'aménagement		19 133,45	15 652,01	190 867,05
13 - Subventions d'investissement	106 871,67	442 620,38	257 187,33	443 512,64
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	330,33	469 035,96	1 128,70
20 - Immobilisations incorporelles	1 774,00	-		1 100,00
21 - Immobilisations corporelles	-	-		-
23 - Immobilisations en cours	6 955,68	-		
458- Convention avec leff Communauté	18,16			
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 673 384,62</b>	<b>2 614 701,60</b>	<b>2 854 746,24</b>	<b>2 571 290,09</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	415 422,13	479 244,58	65 254,23	117 914,48
dont Amortissement	9 756,75	89 847,73	-	112 743,86
<b>recettes d'ordre</b>	<b>415 422,13</b>	<b>479 244,58</b>	<b>65 254,23</b>	<b>117 914,48</b>
<b>RECETTES d'investissement</b>	<b>2 088 806,75</b>	<b>3 093 946,18</b>	<b>2 920 000,47</b>	<b>2 689 204,57</b>

Les recettes d'investissement sont constituées du résultat reporté de l'exercice antérieur, des subventions reçues, des dotations et de l'emprunt.

**Les dotations, fonds divers** (chapitre 10) comprennent le FCTVA et la taxe d'aménagement.

En 2021, la commune enregistre le premier versement de la taxe d'aménagement consécutif à l'implantation de LIDL pour un montant de 173 808,48 €.

Le FCTVA perçu en 2021 est sensiblement équivalent à celui perçu en 2020 (187 793,07€ contre 200 059,47 €).

**Les subventions d'investissement** (chapitre 13) perçues en 2021 se sont élevées à un montant de 443 512,64 €. Elles sont détaillées ci-dessous :

▼ Tiers	Objet	Compte	Montant TTC
		13	
CONSEIL DEPARTE	Subvention dept restauration Tableau Latil - Eglise Plouagat arrete 12/2020	1323	3 112,00 €
CONSEIL DEPARTE	Subvention du Département - Appel à projet : potager connecté	1323	4 000,00 €
ETAT	DSIL contrat de ruralité - aménagement des abords de l'étang et camping	1321	3 677,00 €
ETAT	MSP subvention DETR 2018	1321	175 525,00 €
ETAT	DETR Restructuration pôles scolaires et périscolaires école publique de Plouagat	1321	124 581,00 €
ETAT	Subvention restauration salle polyvalente le cuziat - ref arrêté du 9/8/2019	1321	39 000,00 €
ETAT	Subvention conservation et restauration : Tableau "la délivrance de Saint pierre" DRAC	1322	3 890,00 €
LIGUE CONTRE LE	participation pancarte sans tabac	1318	92,64 €
REGION	Pays de GGP : aménagement urbain des abords du Petit Echo de la Mode/ tranche 2 et 3	1322	20 000,00 €
REGION	Subvention contrat partenariat Région restructuration Groupe Scolaire	1322	65 502,00 €
REGION	Subvention conseil régional - Restauration du tableau "Délivrance de Saint-Pierre"	1312	3 890,00 €
			443 512,64 €

**Les emprunts** (chapitre 16) : il n'a pas été nécessaire de contracter de nouveaux emprunts en 2021 pour financer les dépenses d'investissement.

### 3.2- Le budget annexe du camping de l'étang :

En euros	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	24 360,00	16 571,08	68%
RECETTES	24 360,00	34 591,85	142%
pour information, Résultat reporté		13 860,17	
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>18 020,77</b>	
	Soit dépenses non réalisées sur l'exercice		- 18 020,77
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	50 300,00	46 883,45	93%
RECETTES	50 300,00	52 066,81	104%
pour information, Résultat reporté		- 38 018,49	
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>5 183,36</b>	
	Soit résultat exercice 2021:		<b>23 204,13</b>

#### 3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	2019	2020	2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	4 157,61	
011 - Charges à caractère général	5 520,05	14 563,90	9 687,22
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 575,68	3 330,52	4 487,33
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	768,00	2 396,53
	<b>13 095,73</b>	<b>22 820,03</b>	<b>16 571,08</b>

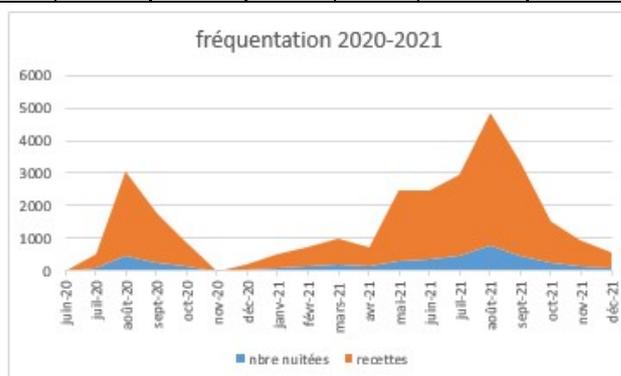
Les charges à caractère général ont été contenues. Elles correspondent à des dépenses d'entretien courant.

#### 3.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes 2021 du camping s'élèvent à 18 644.14€, (7 451 € en 2020)

##### Fréquentation camping 2020-2021

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
Nbre transactions							35	206	105	79	3	18
nbre nuitées							92	455	238	172	2	38
recettes							432,40	2 581,00	1 525,60	737,40	16,40	154,60
	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Nbre transactions	43	58	99	56	163	142	197	324	217	139	82	58
nbre nuitées	98	137	184	130	329	341	445	762	443	256	151	101
recettes	441,6	568,4	836,8	600	2132	2120,2	2509,4	4103,6	2924,4	1242,2	799,2	476,2



### 3.2.3 Les dépenses d'investissement :

Elles sont principalement constituées du solde d'exécution 2020, déficitaire d'un montant de 38 048.87 € et des travaux d'aménagement des sanitaires pour un montant de 8 864,96€.

### 3.2.4 Les recettes d'investissement :

Elles comprennent :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2020 de 30 084,47€, qui a permis de combler le déficit de 2020 et les nouveaux investissements.
- Les amortissements pour un montant de 2 396,53€
- La Dotation au Soutien à l'Investissement Local « pour *renforcer* l'attractivité et les conditions d'accueil du camping et de l'aire de camping-cars et des abords de l'étang » d'un montant de 15 719€ sur le budget camping, une seconde partie étant constatée sur le budget commune pour les travaux effectués autour de l'étang soit 3 677€.
- le FCTVA pour 3 866.81€

## Les orientations budgétaires 2022

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 s'élève à 1 126 803,18. Il est proposé d'affecter 700 000€ de cet excédent en recettes d'investissement, le reliquat, soit 426 803,18 €, étant affecté en recettes de fonctionnement :

résultat N-1	1 126 803,18
affectation résultat: 1068	700 000,00
résultat reporté sur 2022	426 803,18

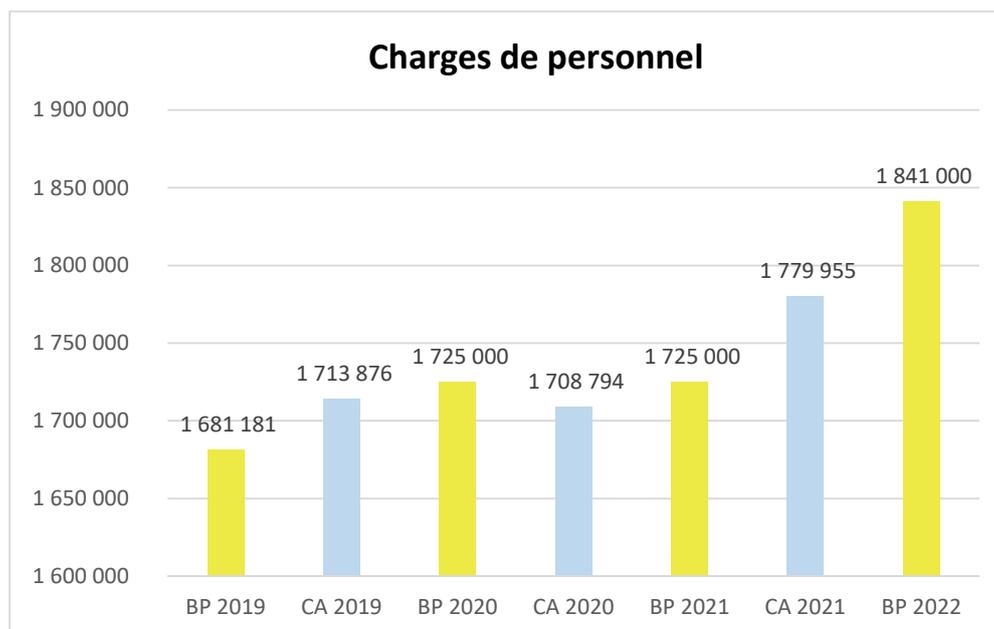
#### LES DEPENSES

**Les charges à caractère général (chapitre 011) :** il est proposé de créditer ce chapitre d'un montant total de 910 000€, en augmentation de +3,9% par rapport au BP 2021 pour tenir compte des augmentations annoncées des charges d'énergie, évaluées à +25% par rapport à 2021 ainsi que des augmentations du prix du carburant et des produits alimentaires.

**Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :** il n'est pas envisagé de création de postes en 2022, seulement un accroissement du temps de travail à la médiathèque pour accompagner le projet d'extension des horaires d'ouverture au public.

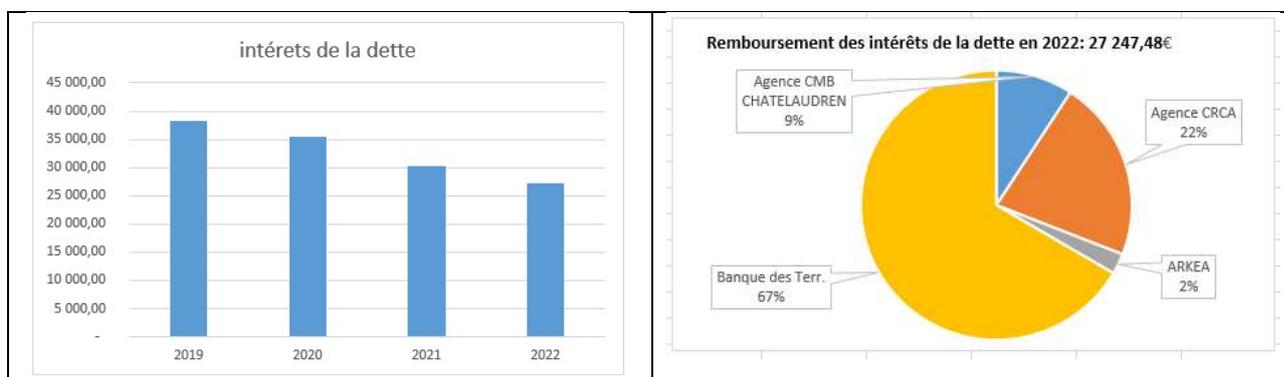
Les charges de personnel devraient toutefois augmenter du fait du glissement vieillesse technicité (GVT), d'une augmentation de la cotisation d'assurance du personnel estimée à + 15%, du versement d'une prime inflation, et d'une revalorisation envisagée du régime indemnitaire.

Le montant total des crédits inscrits au chapitre 012 serait de 1 841 000 € en 2022, correspondant à une augmentation de + 3,4% par rapport aux dépenses réalisées en 2021.



**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** comprennent les indemnités versées aux élus, les subventions attribuées aux associations. Ce chapitre ne devrait pas connaître d'évolutions notables en 2022.

**Les charges financières (chapitre 66)** comptabilisent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune. Celle-ci n'ayant pas contracté de nouvel emprunt en 2021, ajouté au remboursement anticipé du prêt pour le logement rue des amoureux en 2021, le remboursement des intérêts diminuera en 2022. Il est estimé en 2022 à 27 247,48€ (contre 30 164,15 € en 2021).



Source: service finances: commune Châtelaudren-Plouagat

## LES RECETTES

**Les produits des services (chapitre 70) :** Les principales recettes sur ce chapitre sont les redevances de droits des services périscolaires pour près de 80%, et d'autres redevances et droits d'occupation du domaine public. Les recettes sont par prudence reconduites à un montant sensiblement identique à l'an passé soit 266 500€.

**Les impôts et taxes (chapitre 73) :** les bases fiscales ayant été revalorisées de + 3,4% dans la loi de finances 2022, les recettes attendues a minima du produit de la fiscalité sont estimées à 1 304 000 €, soit en augmentation de 40 000€.

Leff Armor Communauté devrait verser en 2022 à la commune, sous réserve de confirmation de la commission locale d'évaluation des charges (CLECT), une attribution de compensation d'un montant de 514 177 (contre 507 919 € en 2021), une fois déduits les coûts du service instruction du droit du sol (15 598 € en 2021 contre 20 056 € en 2020) et du contingent incendie (en diminution de 1 800€ en 2021 par rapport à 2020).

Pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation, considérant que cette recette peut varier d'une année sur l'autre, il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 40 000 € (pour un montant perçu de près de 75 000 € en 2021).

Le Conseil municipal aura à débattre de l'évolution des taux d'imposition. Pour mémoire, ils étaient de 37,56% pour le foncier bâti et de 74,65% sur le foncier non bâti.

**Les dotations (chapitre 74) :** ce chapitre reprend l'ensemble des dotations ; la DGF (Dotation forfaitaire, Dotation nationale de péréquation, Dotation de solidarité rurale), l'allocation compensatrice (de la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels) et la participation des communes extérieures.

La commune a été éligible à la DSR cible, trois années consécutives. Sans assurance qu'elle soit reconduite en 2022, il est proposé de ne pas inscrire cette recette dans les prévisions budgétaires 2022.

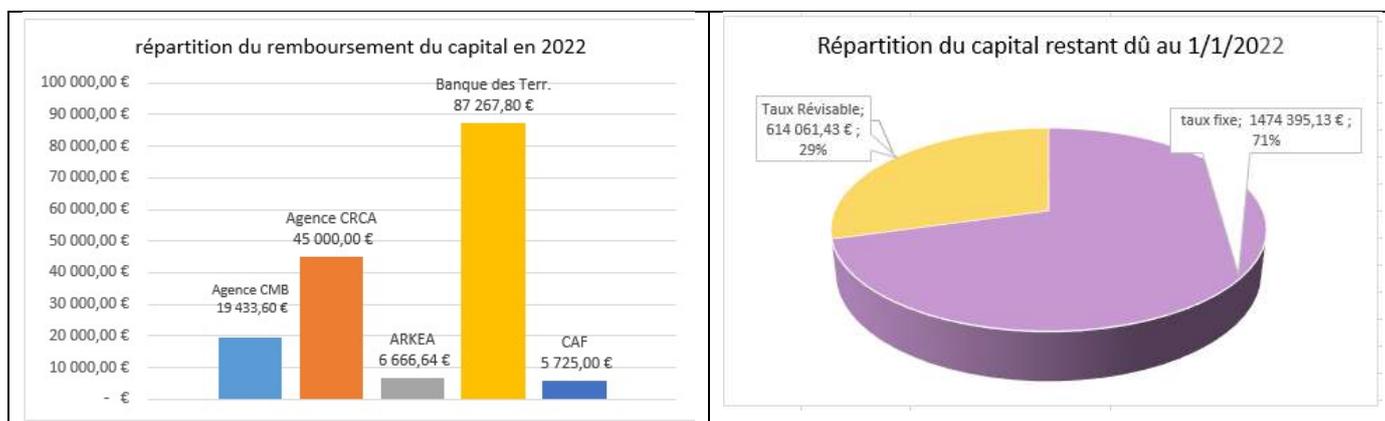
Il est proposé de créditer les dotations prévisionnelles à hauteur de celles perçues en 2021, en ajoutant la perception de l'allocation compensatrice consécutive à la réforme de la taxe d'habitation, soit un montant total de 1 020 680 € sur le chapitre.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont principalement composés des revenus des immeubles : loyers des logements communaux et de la maison médicale, il est proposé de maintenir au niveau des inscriptions 2021 soit un montant de 140 000€.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les DEPENSES :

#### A -Le remboursement de capital : 165 000€



- **B -Les dépenses hors opérations 874 511.09€**

Montant correspondant à des projets qui n'ont pu être lancés en 2021 ainsi que de nouveaux projets pour un montant de 413 903€.

Projets non réalisés en 2021	imputations	
defibrillateurs SDF CH +EMA PL	2 158	4 000,00
acquisition foncier et bornage	2 111	50 000,00
jardin du souvenir	2 128	5 000,00
empierrement et joins murs Chatelaudren ( rues maillet	21 312	15 000,00
four mixte	2 188	25 000,00
ventilation plonge	2 188	8 000,00
seche mains	2 184	1 500,00
nettoyeur haute pression ( un sur deux acheté)	2 158	160,00
jeux extérieurs	2 188	3 500,00
meubles bac de rangements	2 184	500,00
couchettes et draps	2 184	450,00
frigo/freezer	2 184	200,00
ECOLES plan numérique	2 183	24 300,00
reprise d'étanchéité verrière - bâtiment communal 3 rue corlay	21 318	4 000,00
salle communale PLOUAGAT -réfrigérateur petit congélateur - lave linge- cireuse laveuse	2 184	10 000,00
logements locatifs- viabilisation- lotissement de la mi-route	2 315	50 000,00
<b>nouveaux Projets</b>		
préau cantine	21 312	14 000,00
fraiseuse visseus+ divers machine à bois	2 158	3 700,00
travaux - remise en état gouttières du gymnase	21 318	4 253,00
CANTINE: armoire froide	2 188	10 500,00
Garderie: karsher	2 158	200,00
cuisine: chaises-tables-lave	2 184	1 000,00
cuisine: lave linge - seche linge	2 188	1 500,00
bacs gastro plan de relance	2 188	300,00
photocopieurs mairie+2 p c (ed+elus)+IPC de renouvellement	2 183	15 000,00
service technique	2 158	126 300,00
fourniture et pose poteau incendie rue de la gare	21 568	1 980,00
fraiseuses-compresseur-cloueur etc		3 700,00
logiciel mediatheque	2 051	6 000,00
S/total hors SDE		<b>413 903,00</b>
<b>travaux d'effacement des réseaux</b>	2041581	226 000,00
<b>Total projets 2022</b>		<b>639 903,00</b>

- Les travaux de rénovation des foyers, d'effacement des réseaux rue pasteur (tranche 2) et l'installation d'une borne électrique pour un montant de 226 000€

- Dépenses reportées pour 234 608.09€

reports hors opérations

Tiers	Compte	Designation	montant
Entreprise PROLIANS CMB	2128	clôtures murets presbytère	462,77
SAS LEMASSON SA	2135	remplacement compresseur+evaporateur inox PAC salle des fêtes PL	10 600,80
Entreprise SAE	2135	interphone école Chateauludren	1 917,12
Entreprise ATOUT HABITAT	2135	remplacement chaudière logement locatif Mme le boucher	1 867,78
MORIN BATIMENT	2138	refection muret de digue sur l'étang	19 530,00
SAS SELF SIGNAL	2152	panneaux de signalisation	2 678,90
SAS SELF SIGNAL	2152	signalétique RN mise en valeur paysage-activités-patrimoine	4 056,00
pharmacie HELARY	2158	defibrilateur MSP	1 655,76
LALLEMENT- SCOURZIC	2158	defibrilateur EHPAD CH	1 597,00
Entreprise MOTOCULTURE DU	2158	2 debroussailleuses ECHO SRM265L ST	638,99
Entreprise MOTOCULTURE DU	2158	tondeuse weibang WB536 SB	448,20
SARL SBSI	2183	imprimante BROTHER MFC J870 - restaurant scolaire	169,00
SARL CHAUSSEE GUINGAMP	2184	commande BIB fauteuil	204,00
IKEA- CPT entreprises	2184	caisson - fournitures pour placard GAR PL	908,00
SAS HENRI Julien	2188	2 chariots de sechage + equipement cuisine CAN PL	2 811,88
SAS HENRI Julien	2188	chariot de maintien au chaud- CAN	1 975,68
SARL DE A A Z PUBLICITE	2188	Panneau signalétique étang ref devis 2020 00397	639,60
SAS MPS	21318	bloc sanitaire automatique PL	47 988,00
<b>chapitre 21</b>			<b>100 149,48</b>
SARL ING CONCEPT	2315	MO - requalification urbaine reu des Ecoles CH - delib 25.02.2020	1 500,00
LOPIN Réseaux SARL	2315	EAUX PLUVIALES rue des écoles CHATE- délib 91-05/2019	752,76
<b>chapitre 23</b>			<b>2 252,76</b>
Syndicat SDE	2041581	Lotissement de la mi route - alimentation BT/EP + telecom - 7 logts sociaux	23 708,33
Syndicat SDE	2041581	renovation EP rue de plélo ref 44279- lanterne YA108	670,80
Syndicat SDE	2041581	desserte en electricité rue de la mi route- ref AB n°623 ref delib 136-10-2021	3 806,00
Syndicat SDE	2041581	tranche1 effacement amengt des réseaux EP -infrastructures rue st brieuc re	15 500,00
Syndicat SDE	2041581	tranche1 effacement amengt des réseaux EP -infrastructures rue st brieuc re	33 101,86
Syndicat SDE	2041581	tranche1 effacement amengt des réseaux EP -infrastructures rue st brieuc re	41 111,11
Syndicat SDE	2041581	extension EP chemin piéton omnisport ref devis 19.02/2021- delib 97-07-20	10 384,95
Syndicat SDE	2041581	extension du réseau EP rond point de kertédevant -abri de bus deli	2 940,00
Syndicat SDE	2041581	Travaux le Radenier poteau accidenté foyer L 278 - délib 07-01/2020	982,80
<b>chapitre 204</b>			<b>132 205,85</b>
			<b>234 608,09</b>

- C- Les travaux sur opérations : reports + prévisions 2022 : **3 257 872,91€**

### Travaux sur opérations

Opération-Libellé	montant prévisionnel opération	reports 2021	nouvelles proposition 2022	2022 BP+reports
122-Aménagement haut du bourg dont conteneurs	38 045,98	32 551,58		32 551,58
123-Requalification Rue de St-Brieuc + Mississippi+ rue pasteur + rue gnl leclerc	1 276 760,00	5 400,00	478 800,00	484 200,00
138-Eglise St Pierre				-
139-Embellissement ville Chatelaudren -conteneurs	38 045,98	15 745,98		15 745,98
141-Rénovation SDF CHATELAUDREN jean le CUZIAT	630 000,00	226 908,23	301 683,51	528 591,74
142-Gendarmerie CHATELAUDREN				-
145-voirie 2020		6 403,68		6 403,68
146-haut debit 2019-2023	84 105,00		16 821,00	16 821,00
147-restauration Chapelle Notre dame du Tertre	487 000,00	17 280,00	113 000,00	130 280,00
148-Eglise Magloire - dont mise en sécurité 7 lucarnes clocher ( 9900€)	524 736,00		60 000,00	60 000,00
149-amenagement rue de guingamp		300,00		300,00
151 - équipements footballistiques	1 003 452,00	28 272,00	250 000,00	278 272,00
152- programmes voirie 2021		21 413,94		21 413,94
153- Etude dynamisation centre bourg (petites villes de demain)			40 000,00	40 000,00
154 -Restructuration groupe scolaire Plouagat - plateau EPS	110 000,00	97 337,59		97 337,59
155-Restructuration groupe scolaire Plouagat + Rénovation énergétique	1 296 516,45	140 161,40	683 000,00	823 161,40
155-Restructuration groupe scolaire Plouagat - Renovation energetique tranches conditionnelles	410 400,00			0
lotissement du près de l'étang	1 500 000,00		131 760,00	131 760,00
156 désenvasement étang	1 170 000,00		193 000,00	193 000,00
157- travaux de mise en sécurité étang		20 034,00		20 034,00
160-Liaison douce RD84	108 000,00		108 000,00	108 000,00
requalification rue de la gare				-
158- conteneurs enterrés 2022	47 000,00		47 000,00	47 000,00
159- voirie 2022	220 000,00		220 000,00	220 000,00
<b>total opérations</b>	<b>8 944 061,41</b>	<b>614 808,40</b>	<b>2 643 064,51</b>	<b>3 257 872,91</b>

- D- des travaux en régie prévus pour un montant estimé à **30 000€**

### Les RECETTES:

Un montant global de recettes s'élevant à 4 332 484€ comprenant le résultat d'exercice 2021 pour un montant de 1 724 957.48 €, une affectation du résultat au 1068 pour 700 000€ ainsi que les reports d'un montant de **773 419.39€** de recettes reportées.

Tiers	Compte	n°Ope.	Designation	Montant
ETAT	1321	141	subvention restauration salle polyvalente le cuziat -ref arrêté du 9/8/2019	91 000,00
EPIC CONSEIL REGIONAL	1322	141	Subvention contrat partenariat Région restructuration salle jean le cuziat	69 852,00
ETAT	1321	149	subvention DETR aménagement et securisation de la rue de Guingamp, RD712 - 35%	33 320,00
ETAT	1321	154	DETR restructuration groupe scolaire (travaux + plateau EPS)	174 030,00
DEPARTEMENT	1323	154	subvention CD22 aménagement du plateau EPS	41 800,00
ETAT	1321	155	DSIL renovation énergétique du groupe scolaire - programme 362 "écologie"	282 992,00
ETAT	1321		DETR requalification urbaine, rue des écoles arrete du 7 mai 2017	56 860,38
REGION	1322		subvention Région restauration 2 statues de la vierge et l'enfant chappell NDdT	365,01
DEPARTEMENT	1323		subvention departement pour aménagement ancien local garderie	23 200,00
				<b>773 419,39</b>

Les projets ci-dessus présentés nécessitent l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 200 985.31€, selon l'avancée des réalisations au cours de l'exercice, la commune ne sera pas dans l'obligation de le contracter en 2022.

Les autres inscriptions sont des écritures d'ordre : le virement de la section de fonctionnement pour 523 022€ et 145 000€ d'amortissement.

## Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Opération-Libellé	2022 BP+reports	2023	2024	2025	2026
111-voirie 2019	3 000,00				
122-Aménagement haut du bourg dont <b>conteneurs</b>	32 551,58				
123-Requalification Rue de St-Brieuc + Mississippi+ rue pasteur + rue gnl	484 200,00	300 000,00	300 000,00	185 446,54	
139-Embellissement ville Chatelaudren - <b>conteneurs</b>	15 745,98				
141-Rénovation SDF CHATELAUDREN <b>jean le CUZIAT</b>	528 591,74				
145-voirie 2020	6 403,68				
146-haut debit 2019-2023	16 821,00	16 821,00			
147-restauration <b>Chapelle Notre dame du Tertre</b>	130 280,00	348 320,00			
148-Eglise Magloire - dont mise en sécurité 7 lucarnes clocher ( 9900€)	60 000,00	232 368,00	223 832,30		
149-amenagement rue de guingamp	300,00				
151- équipements <b>footbalistiques</b>	278 272,00	250 000,00	473 513,20		
152- programmes voirie	21 413,94				
153- Etude dynamisation centre bourg (petites villes de demain)	40 000,00				
154 -Restructuration groupe scolaire Plouagat - <b>plateau EPS</b>	97 337,59				
155-Restructuration <b>groupe scolaire</b> Plouagat + Rénovation énergétique	823 161,40	467 835			
155-Restructuration groupe scolaire Plouagat - Rénovation énergétique <b>tranches conditionnelles</b>	0	210 000	200 400		
lotissement du près de l'étang	131 760,00				
156 désenvasement étang	193 000,00				
157- travaux de mise en sécurité étang	20 034,00				
160-liaison douce RD84	108 000,00				
requalification rue de la gare	-				
158- conteneurs enterrés 2022	47 000,00				
159- voirie 2022	220 000,00				
voirie		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>total opérations</b>	<b>3 257 872,91</b>	<b>2 025 344,44</b>	<b>1 397 745,50</b>	<b>385 446,54</b>	<b>200 000,00</b>